

**Communauté de Communes
Pays de Fénelon**

Service SPANC & Voirie

ZA de Rouffillac 24370 CARLUX

Tel : 05 53 28 48 51
06 45 42 74 89 (FRAYSSE JB)
06 85 29 81 85 (FERNANDES O)

E-mail :

spanc@paysdefenelon.fr
(FRAYSSE JB)

spanc2@paysdefenelon.fr
(FERNANDES O)



PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR
Communauté de communes

1 Place de la Mairie-Pôle des Services Publics
24590 SALIGNAC-EYVIGUES
05.53.30.43.57
www.paysdefenelon.fr

Carlux, le 24/02/2021

Mme TUDURY Marie-Line
Peyremole
24200 CARSAC AILLAC

Objet : Assainissement non collectif

Madame,

Vous trouverez ci-joint le résultat du diagnostic d'assainissement non collectif effectué sur la parcelle **AD 0048** lieu-dit « **Peyremole** » à **CARSAC AILLAC**.

Je vous rappelle que prochainement vous recevrez une facture de 130 € correspondant à ce service.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Le contrôleur en assainissement



ANDRES Océane

Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif



PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR
Communauté de communes

RAPPORT DE VISITE POUR LA VENTE

N° dossier : CARAD/48

Visite effectuée le 24/02/2021

Technicien : FERNANDES Océane

Téléphone : 06 85 29 81 85

Date du dernier contrôle effectué : 2014 lors des travaux de remise aux normes

A - PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE

Nom (ou raison sociale) : Mme TUDURY Marie-Line

Adresse : Peyremolle
24200 CARSAC-AILLAC

B - CARACTERISTIQUE DE L'HABITATION

Adresse : **Peyremolle**
24200 CARSAC-AILLAC

Type de résidence : Résidence Principale

Nombre de pièces principales : 4

Nombre de chambres : 3

Nombre d'occupants : 1

C - INSTALLATION

Caractéristique du terrain :

Parcelle habitation : AD-48

Superficie du terrain : $\approx 2110\text{m}^2$

Pente du terrain : Pente faible (< 5%)

Informations sur l'installation d'assainissement :

Date de mise en place : 2014

Information sur la collecte des eaux usées :

Destination des eaux pluviales : Infiltration

Collecte des eaux vannes et des eaux ménagères : Commune

N° dossier : CARAD/48 – Mme TUDURY Marie-Line – CARSAC AILLAC

Information sur le prétraitement :

Nature des eaux prétraitées : Eaux vannes et eaux ménagères

- **Fosse toutes eaux : 3 m³**
- **Préfiltre : intégré à la fosse**
- **Bac à graisse : 0.2 m³**

Ventilation en amont de la fosse : Oui

Bon fonctionnement de la ventilation primaire : Non évalué

Ventilation en aval de la fosse : Oui

Bon fonctionnement de la ventilation secondaire : Oui

Sortie d'air de la ventilation au-dessus des locaux d'habitation : Non

Observations : Aucune

Information sur le traitement :

Type de dispositif de traitement : **Lit d'épandage à faible profondeur 3*9 m**

La filière est positionnée au moins à :

- 5 m de l'habitation : Oui
- 3 m de toute végétation : Oui
- 35 m d'un captage d'eau potable : Oui
- 3 m des limites de parcelles : Oui

Départ des tuyaux de raccordement horizontal sur 50 cm : Non

Tranchées d'infiltrations perpendiculaires au terrain : Non

Terrasse d'infiltration aménagée sur terrain de pente forte (>10%) : Non

Pente des tuyaux d'épandage comprise entre 0.5% et 1% : Non

Tranchées pour tuyaux d'évacuation de pente <0.5% : Non

Observations : nettoyer le regard

Information sur l'évacuation :

Type d'exutoire : Rejet en sous-sol

Rejet d'effluent dans le sous-sol

Type d'effluent rejeté : Traité

Risque de pollution avec le dispositif en fonction : Non

Observations : Aucune

Regards : 2

Liste des points contrôlés :

CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRES	OUI	NON	NV
- Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Contact direct possible avec les eaux usées non traitées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Ruissellement d'eaux non traitées vers des terrains voisins.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Eaux usées produites non collectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans la zone de lutte contre les moustiques.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Nuisances olfactives récurrentes.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Fermeture des ouvrages non sécurisée (défaut de résistance structurelle ou absence de dispositif de sécurisation).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Evacuation des eaux pluviales vers le dispositif d'ANC.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Accessibilité et dégagement des tés ou regards contraignants.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Etat des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, déformation).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Niveau de boues anormal.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Nettoyage des bacs dégraisseurs et des préfiltres à réaliser.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PRÉTRAITEMENT	OUI	NON	NV
- L'ouvrage est-il accessible?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Le tampon est-il accessible?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Le pré-traitement est-il accessible?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Y a-t-il une dégradation constatée? si oui, préciser.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Présence d'odeur?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- L'écoulement des eaux au sein de l'ouvrage se fait-il correctement?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fosse			
- La hauteur de boues est-elle supérieure à la hauteur utile de la fosse?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ventilation			
- La ventilation fonctionne-t-elle correctement? Si non, préciser.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préfiltre			
- Le tampon du préfiltre est-il accessible?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Dégradations constatées? Si oui, préciser.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Présence du matériau de remplissage adapté?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Colmatage?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- L'écoulement des eaux au sein de préfiltre se fait-il correctement?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Présence d'odeur?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRAITEMENT	OUI	NON	NV
- Présence d'eau stagnante sur le regard?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Dysfonctionnements observés? Préciser.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EVACUATION	OUI	NON	NV
Impacts			
- La filière présente-t-elle des risques pour la salubrité publique? Si oui, lesquels et pourquoi.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- La filière présente-t-elle un impact négatif sur l'environnement? Si oui, lesquels et pourquoi.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

D - AVIS DU SPANC

Problèmes constatés sur l'installation :
- Aucun défaut constatés lors de la visite

Avis : Avis favorable

Observations :

Entretien de la filière à réaliser régulièrement afin d'assurer sa pérennité

Une fosse toutes eaux (ou septique) est un ouvrage dans lequel les boues issues des eaux des WC s'accumulent. Par conséquent cet ouvrage de prétraitement doit être vidangé quand le niveau des boues atteint la moitié de la hauteur de la fosse.

De plus, nous vous informons que l'entreprise qui vidange votre fosse toutes eaux, doit impérativement vous fournir une facture qui doit mentionner :

- **La nature et le volume du déchet collecté**
- **Le lieu où les matières de vidanges sont transportées en vue de leur traitement**

Pour toute demande ou conseil concernant des travaux ou l'entretien sur l'assainissement non collectif, veuillez-vous adresser au SPANC par téléphone ou courriel (spanc2@paysdefenelon.fr ; spanc@paysdefenelon.fr)

Le présent rapport a une validité de 3 ans en cas de vente à partir de la date du contrôle. Le SPANC ne pourra être tenu responsable des modifications éventuelles réalisées sur les caractéristiques de l'habitat et/ou sur la filière d'assainissement non collectif existante après la date du contrôle, si le service n'en n'a pas été informé.

Date estimée du prochain contrôle : 2026

Fait à CARLUX, le 24 février 2021

Le Président de la Communauté de
Communes Pays de Fénelon

Et Maire de CARAD

BONNEFON Patrice

Le technicien du SPANC

FERNANDES Océane

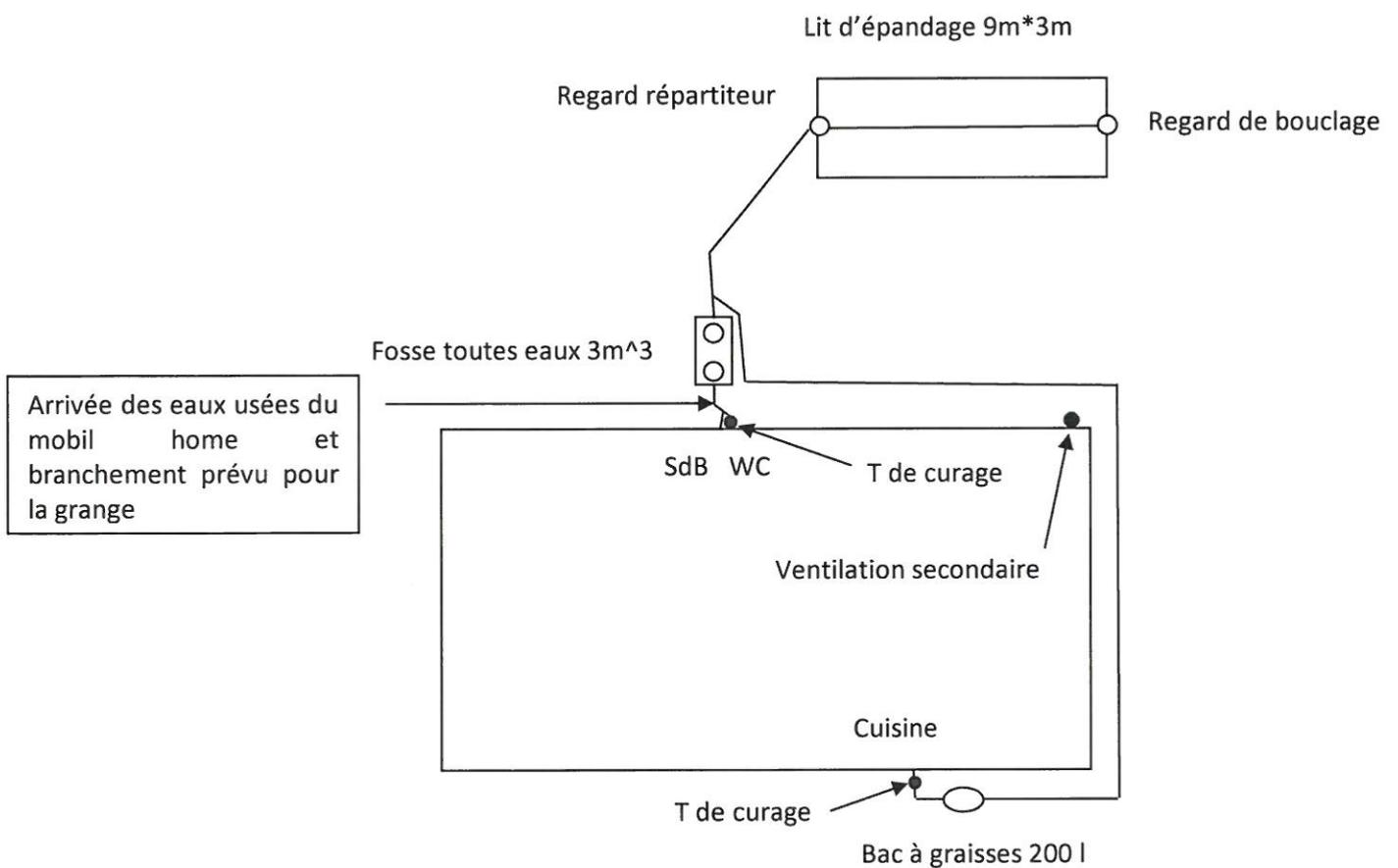




PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR
Communauté de communes

SCHEMA DE PRINCIPE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Type de traitement : lit d'épandage à galets 9m * 3m



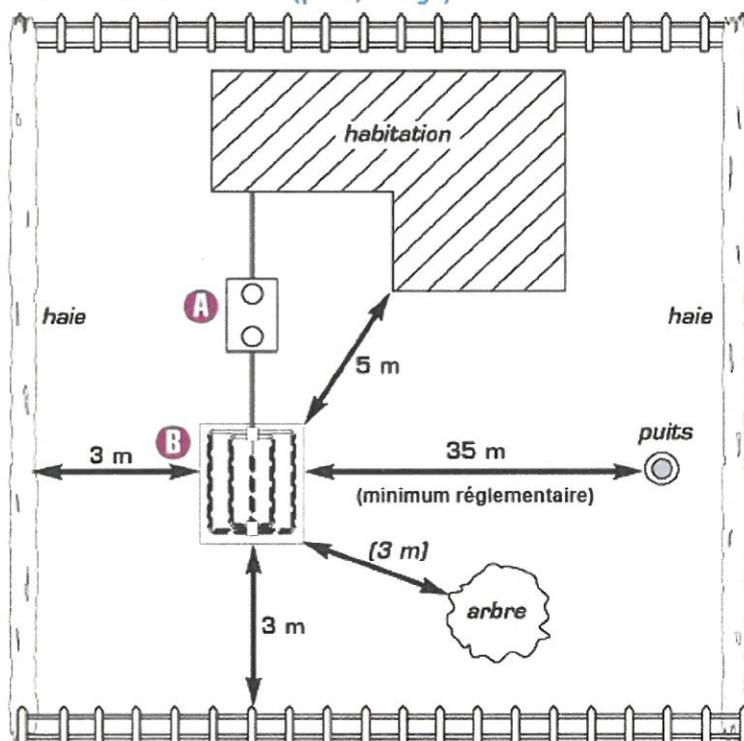


Entretien d'un dispositif d'assainissement individuel

Pour garantir le bon fonctionnement de votre système et augmenter sa durée de vie, il est important de l'entretenir régulièrement.

Implantation de l'installation

L'implantation est interdite par la réglementation à moins de 35 m d'un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine (puits, forage).



D'autres distances d'implantation minimales sont recommandées. Voir le schéma ci-contre pour les filières traditionnelles et le guide spécifique à chaque filière agréée.

Autres recommandations :

- Des barrières anti-racines à proximité des plantations d'arbres ligneux (saules, acacias, peupliers, bambous, etc.) peuvent être nécessaires,
- Ne pas disposer de revêtement étanche sur les filières traditionnelles ou les aires d'infiltration afin que le sol reste oxygéné,
- Les dispositifs doivent être situés hors des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule (engin agricole, camion, voiture, etc.), hors des cultures, pâturages, plantations (arbustes, arbres) et zones de stockage sauf aménagement particulier.

A

Le prétraitement :

Bac dégraisseur :

- Enlèvement des graisses en surface tous les 6 mois
- Vidange et nettoyage lors de la vidange de fosse

Fosse toutes eaux :

- Vidange avant que la hauteur de boue ne dépasse les 50% du volume utile de la fosse (ordre de grandeur : tous les 4 ans)
- Nettoyage du préfiltre tous les 6 mois

B

Le traitement :

Regard de répartition :

- Nettoyer tous les 6 mois : enlever les dépôts, s'assurer de la bonne évacuation des eaux)

Regard de collecte :

- Vérification de l'absence d'eau (une mise en charge indiquerait un éventuel colmatage)
- Enlever le dépôt tous les 6 mois

Si exutoire :

- S'assurer que rien n'obstrue le tuyau d'évacuation tous les ans

Si pompe de relevage :

- Vérifier son bon fonctionnement tous les 2 mois (poire de niveau, système d'alarme, clapet anti-retour, présence de dépôts...)
- Nettoyer la poire et les parois si nécessaire

Pour la vidange :

- La vidange doit être réalisée par une entreprise agréée : conserver les justificatifs de vidanges
- Si le poste de relevage collecte les eaux brutes du logement, le vidanger en même temps que la fosse toutes eaux

La liste noire des ennemis de l'assainissement non collectif

Ne pas jeter dans vos canalisations

Les empoisonneurs	Les bloqueurs	Les sédimenteurs
Produits chimiques, phytosanitaires, peintures, vernis, huile de vidange, diluants, médicaments, etc.	Reste de nourriture, huile alimentaire, protège-slips, couches, mouchoirs, coton tiges, etc.	Sable, litière, cendres, eaux de ciment, etc.

Communauté des Communes du Pays de Fénelon – Service Assainissement Non Collectif

Z.A – Rouffillac 24370 CARLUX

spanc@paysdefenelon.fr spanc2@paysdefenelon.fr

06.45.42.74.89 (Baptiste FRAYSSE) 06.85.29.81.85 (Océane FERNANDES)

Avis du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation existante

TUDURY Marie-Line

Dossier n° CARAD/48

Peyremolle
24200 CARSAC-AILLAC

PROBLEMES CONSTATES SUR L'INSTALLATION	ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	NON	OUI	
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique		
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en demeure de réaliser une installation conforme - Travaux à réaliser dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives, récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme - danger pour la santé des personnes		
	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans - Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente 		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme	Installation non conforme - danger pour la santé des personnes	Installation non conforme - risque environnemental avéré
	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans - Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente 	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation 		
<input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun défaut constaté sur l'installation 		

Conclusion

Précisions